



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : msfio.ca Courriel : info@msfio.ca

Affaires municipales

Comité des loisirs Saint-Jean/Saint-François

En cette première année de la mise en place d'un comité de loisirs commun entre les municipalités de Saint-Jean et celle de Saint-François, deux activités étaient prévues en 2023. La première fut celle de la fête nationale sur le terrain des loisirs de Saint-Jean. La deuxième était l'épluchette de blé d'Inde sur le terrain du centre communautaire le Sillon, à Saint-François. Cette activité étant prévue à l'origine pour le 9 septembre, le comité a choisi de la déplacer le 26 août pour éviter un conflit d'horaire avec une autre activité populaire, qui était déjà à l'horaire du 9 septembre.

Si la fête nationale est une tradition à Saint-Jean, l'épluchette de blé d'Inde est une toute nouvelle activité à Saint-François. Le comité espérait donc une belle journée d'été ! Mais malheureusement, le 26 août fut digne des conditions de l'été 2023, ce qui a eu comme conséquence de déplacer la tenue de l'activité à l'intérieur du centre communautaire !

Qu'à cela ne tienne, plus d'une centaine de personnes se sont déplacées pour déguster le maïs de l'Île, prendre le verre de l'amitié et danser au son de la musique du duo Les Complices.

Cette première fut donc un succès et le comité espère une belle journée d'été que pour la tenue de la prochaine épluchette en 2024, c'est un rendez-vous !

Rappel taxation 2023

Un rappel des échéances pour le paiement des comptes de taxes 2023 : le 1^{er} mars, le 30 juin et le 31 octobre. De plus, nous vous soulignons qu'il est de votre responsabilité de vous assurer de la réception de votre compte.

De même, vous devez faire en sorte que vos paiements parviennent au bureau municipal avant les dates d'échéances. Pour ceux qui auraient oublié le versement du 30 juin, il serait important de remédier à la situation le plus rapidement possible pour limiter les frais et les intérêts et de prévoir celui du 31 octobre à votre agenda.

Résumé des séances ordinaires d'août et de septembre 2023

En août et septembre, le conseil a en plus des résolutions administratives courantes a en août, autorisé la participation des membres du comité consultatif d'urbanisme une formation sur les CCU le 16 octobre 2023 à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans avec les membres de tous les comités des autres municipalités de l'Île. Toujours en août le conseil a accepté de participer au comité de travail sur l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie avec les autres municipalités et la MRC de l'Île d'Orléans. Finalement en août, le conseil a accepté de contribuer au succès du colloque de zone de la zone La Capitale de l'association des directeurs municipaux du Québec au moyen de la fourniture de services. (Prêt de matériel et impression de documents) et a autorisé le processus d'appel d'offres déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

En septembre, le conseil a choisi de contribuer au succès de la Fondation du Manoir Mauvide-Genest par l'achat de 2 billets pour le concert-bénéfice du 8 octobre 2023 à 19 h à l'église de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans au coût de 40 \$ par billet. Finalement en septembre, le conseil a résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans ses représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre des négociations pour le Renouveau du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028).

En terminant, il me reste à vous inviter à la prochaine séance du conseil **qui est prévue lundi, le 2 octobre prochain à 20 h** à la salle du conseil situé dans la Mairie de la Municipalité et à vous rappeler que nous sommes à votre service du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC
Aux Contribuables de la Municipalité de
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

Que le rôle triennal d'évaluation foncière, 2022, 2023 et 2024, de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui sera en 2024 en vigueur pour son troisième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2023,

Que toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet municipal par le lien rôle d'évaluation et matrice graphique en ligne sur la page d'accueil au : msfio.ca et à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi
De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- 2- Être déposée à la Mairie ou y être envoyée par courrier recommandé :
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
- 3- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- 4- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la M.R.C. de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de septembre deux mille vingt-trois.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans requiert des soumissions pour :

Le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025

OBJET DE LA SOUMISSION

La Municipalité requiert des soumissions pour l'exécution des travaux de déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date et heure limite de réception des soumissions : Le 26 octobre 2023 à 15 h 30.

Date et heure d'ouverture des soumissions : Le 26 octobre 2023 à 15 h 35.

Lieu du dépôt des soumissions : Mairie (Bureau municipal)
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres au bureau municipal.
Il est également possible d'en obtenir copie par courriel sur demande.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans